



COMMUNE DE  
**Conthey**  
VALAIS • SUISSE

### Résolution

**Titre :** Demande de commission extraordinaire pour faire la lumière sur la l'affaire collombé

**Auteurs :** Groupe UDC ; Ana Catarina, Sabrina Ruchat, Julien Iten, Daniel Ruchat

**Date :** 16.006.2026

### Contexte

La gestion rigoureuse des investissements publics et le respect des enveloppes budgétaires votées par notre assemblée sont des conditions sine qua non pour que la population contheysanne puisse avoir entièrement confiance en ses institutions politiques. Le conseil général, en tant qu'organe législatif, possède ce devoir de haute surveillance.

Le dossier lié au projet et à la gestion de la future déchetterie communale, sur la période allant de 2021 à ce jour, soulève de profondes inquiétudes. Nous constatons un manque manifeste de planification et d'importantes failles dans le suivi du projet. À ce jour, nous faisons face à des dépassements budgétaires réguliers s'élevant à deux fois le budget initialement prévu, ainsi qu'à plus d'un an et demi de retard sur l'ouverture officielle du site.

De plus, de graves questions subsistent quant au non-respect de la LCR (loi sur la circulation routière) sur la sortie du site, dont les conséquences de la mise en conformité restent inconnues, ainsi qu'au sujet de l'emplacement prévu pour les déchets spéciaux.

### Demande

Sur quelles bases et par quels processus de décision la commune s'est-elle engagée dans cette déroute actuelle ? Conformément à notre règlement et aux prérogatives de notre assemblée, il est impératif de faire toute la lumière sur ce dossier de manière objective et transparente afin que la commune ne se retrouve plus dans pareille situation à l'avenir.

### Conclusion

Au vu des éléments ci-dessus, le groupe UDC demande la mise en place immédiate d'une commission extraordinaire, basée sur le principe d'une CEP, elle serait composée de 5 membres, répartis équitablement de manière à garantir la représentation proportionnelle des partis, afin d'investiguer sur la déroute du projet de la nouvelle déchetterie de collombé. Cette commission recevra le mandat d'examiner l'historique financier, d'identifier les responsabilités de l'ensemble des acteurs (exécutif, commissions, mandataires), de mettre en lumière les failles administratives et de formuler des outils de contrôle pour les prochains grands projets. La commission présentera son rapport écrit et ses recommandations au conseil général dans le délai qui sera fixé en séance plénière.